

## CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE-RENDU / Séance du 12 mai 2017

### Diagnostic de la commune

Visite de Virginie CHAMBON, Chargée de missions Urbanisme et Architecture au Département de la Loire, pour nous présenter le diagnostic de la commune fait dans le cadre du COCS (contrat communal simplifié).

Ce diagnostic présente les différents aspects de Saint-Cyr-de-Valorges dans le but d'en faire ressortir ses atouts et les points à améliorer, et de prioriser les projets qu'il serait intéressant d'entreprendre. Pour cela, le diagnostic analyse le contexte communal et intercommunal (situation géographique et administrative, urbanisme, démographie, environnement, patrimoine), l'économie, le cadre de vie (équipements et services, patrimoine bâti, logement, espaces publics, infrastructures de réseaux), la mobilité (desserte, cheminements doux, parking, transports).

La conclusion de ce diagnostic fait ressortir 2 enjeux majeurs : recentrer la vie du village et optimiser le patrimoine bâti communal.

Si la commune désire aller plus loin et développer des projets en adéquation avec le diagnostic : le Département propose l'AMO – assistance à la maîtrise d'ouvrage, aide pour élaborer un cahier des charges et recruter un bureau d'étude. Coût : 1 € / habitant.

### Voirie

Une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité voirie 2017 devrait être accordée à la commune pour 15 462 € pour des travaux sur les chemins de Coussy et la Polizière.

Une subvention « amendes de police » a également été sollicitée pour des travaux sur le chemin de la Giroudière (en attente du montant accordé).

### Recrutement contrats aidés pour l'école

La commune a deux postes à l'école (ATSEM, TAP) Cependant, en raison de restrictions budgétaires, Pôle Emploi n'est pas en mesure de renouveler les contrats aidés.

Ces deux postes étant primordiaux pour le bon fonctionnement de l'école, il est important de trouver une autre solution pour les conserver (autres aides, mutualisation d'un agent avec Sainte-Colombe-sur-Gand...)

### St Cyr de France

Le rassemblement a eu lieu cette année les 9 et 10 septembre à Saint-Cyr (71240). 9 inscrits.

### Assistance protection juridique par l'Association des Maires de la Loire (AMF42)

Par décision du 10 mars 2017, les statuts de l'AMF42 ont été modifiés transformant la Fédération des Maires de la Loire en Association des Maires de la Loire et des Présidents d'Intercommunalité. Cette modification a pour conséquence la dissolution des associations d'arrondissement et des services qu'elles pouvaient apporter à leurs adhérents.

Ainsi afin d'assurer une continuité, l'AMF42 s'est engagée à reprendre le service de la protection juridique jusqu'à là porté par les arrondissements et à l'élargir à l'ensemble de nos communes adhérentes (jusqu'à 10 000 habitants).

Après analyse et négociation, la proposition retenue est celle de l'assurance SMACL.

Il s'agit pour les collectivités de choisir de ne pas assumer financièrement les frais de justice des litiges auxquels elles sont parties en souscrivant une assurance de protection juridique. Cette garantie intervient lors des litiges avec la collectivité et permet de payer les frais de justice, de résolution amiable et d'expertise. Coût annuel : 150 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'y adhérer.

*Le prochain conseil est fixé au **jeudi 22 juin à 19h** (et non plus au vendredi 30 juin)*